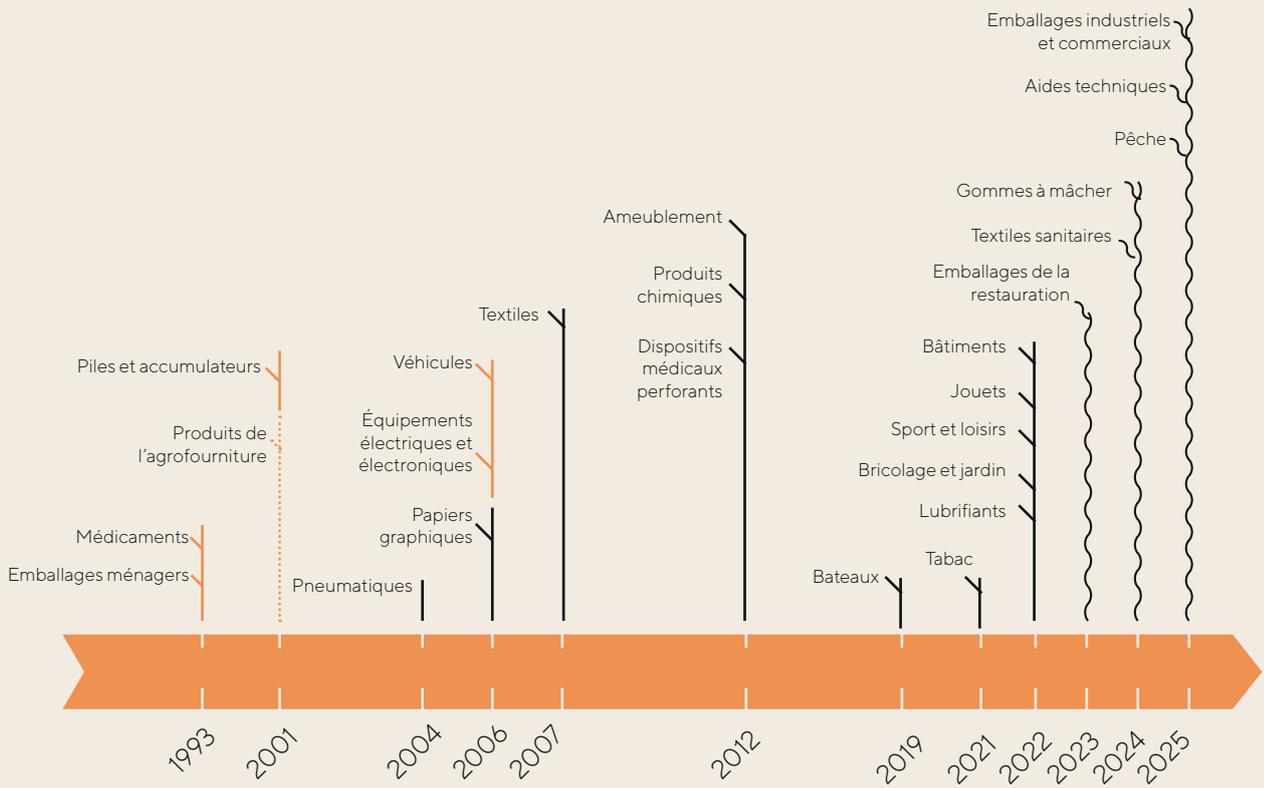




LES REP

On parle DE QUOI ?

Selon l'ADEME, le dispositif de **Responsabilité Elargie du Producteur (REP)** a pour objectif d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits: l'écoconception des produits, la prévention des déchets, l'allongement de la durée d'usage, la gestion de fin de vie. Les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) doivent ainsi assumer la responsabilité de la gestion des déchets générés par les produits qu'ils mettent sur le marché. Les REP s'inspirent du principe dit « pollueur – payeur ».



Filières encadrés par la réglementation européenne

Filières spécifiques française

Filières volontaires

Nouvelles filières à venir

Fonctionnement D'UNE REP

Les producteurs peuvent créer une structure collective appelée éco-organisme (EO) qui endossera la responsabilité des producteurs adhérents. Pour chaque produits mis sur le marché, le producteur verse une éco-contribution à l'éco-organisme auquel il adhère. Les éco-contributions permettent ainsi de financer l'ensemble des obligations des producteurs (prévention, réemploi, collecte, tri, recyclage des déchets, sensibilisation...).

En déchèterie publique, les éco-organismes peuvent proposer deux modes d'intervention possible : **une REP dite « financière » ou une REP dite « opérationnelle »**.

- **REP financière** : L'EO contribue aux coûts des actions de collecte et de traitement mis en place par la collectivité. La collectivité organise la collecte et le traitement du flux de déchets concerné par la REP. La collectivité contractualise avec le prestataire de service de son choix. L'EO contribue en partie ou complètement aux coûts de la collecte en subventionnant la collectivité.
- **REP opérationnelle** : C'est l'EO qui organise la collecte et le traitement du flux de déchets en contractualisant avec son ou ses propres prestataires de service. L'EO prend en charge les coûts de la collecte.

Depuis 2022, en lien avec la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), **plusieurs filières REP ont vu le jour en France** :

- REP Article de sports et loisir (ASL)
- REP Article de bricolage et jardinage (ABJ)
- REP Jouets
- REP Produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB)

Les REP ASL et ABJ th sont des REP opérationnelles. Selon le contexte de la collectivité et son positionnement stratégique, les REP jouets, ABJ et PMCB peuvent être opérationnelles ou financières pour tout ou partie des flux de déchets concernés.

AMBITIONS



Développer le réemploi et la réparation des produits, en lien notamment avec les opérateurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) ;

Développer de nouveaux canaux de collecte notamment via la reprise par les distributeurs des produits usagés ;

Développer le recyclage des déchets qui ne pourraient être réemployés ou réutilisés ;

Réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et des encombrants collectés par le service public de gestion des déchets.

OBJECTIFS



Pourvoir à la collecte et au recyclage des produits

Soutenir financièrement la collecte et le recyclage des déchets assurés par les collectivités territoriales ou leurs groupements ;

Soutenir financièrement le réemploi, la réutilisation et la réparation des produits au travers des fonds réemploi et des fonds réparation.



SPORTS ET LOISIRS



✂ASL : Articles de sports et de loisirs

On parle DE QUOI ?

Equipements utilisés pour le sport ou les loisirs de plein air :

Cycles et mobilités : vélo, trottinette, skate, rollers (pneus et pièces détachées sont inclus)
Protection et accessoires du vélo et du cycliste : casque, genouillères, coudières, pompe...

Sports et loisirs nautiques : plongée, snorkeling, natation (palmes, tuba, masque et lunette de piscine, combinaison...), pêche (Canne, fil de pêche, hameçon...), planche de surf, bodyboard, paddle, kayak, ski nautique, planche à voile

Loisirs extérieurs : Matériel de camping, arcs et flèches, trampoline, boules de pétanque, piolets d'escalade...

Équitation : bombe, selle, cravache, mors...

Sports de raquette : raquette, balle, ballon, table de ping-pong...

Sports de ballon : basketball, football, handball, rugby...

EPI / Protections : casque, corde, mousqueton...

Sports fitness, musculation : tapis de fitness, haltère, appareil de musculation non électrique...

Chasse et tir : cartouche de chasse et tir sportif, cartouchière, casque anti-bruit, gibecière, bottes de chasse...

Chiffres CLÉS

En France, l'ADEME estime que :



100 000
tonnes D'ASL
sont jetés chaque
année, dont :



30 000
tonnes de
vélos et
trottinettes

ENJEUX



Développer le réemploi et la réutilisation
des articles de sport et de loisirs usagés,



Assurer la collecte et le recyclage suivant
des procédés et des traitements les plus
respectueux de l'environnement possibles.

Où déposer LES ASL ?

En magasin

CC du Pays de Château-Gontier :

 Intersport Château Gontier

Laval Agglomération :

 Intersport Laval

 Decathlon Laval

 Go sport Laval

 Intersport St bertehvin

Mayenne Communauté:

 Intersport Mayenne

Ces informations seront amenées à évoluer

En déchèterie

En Mayenne, il est possible de déposer ses produits ASL en déchèterie dans l'ensemble des **déchèteries de 6 EPCI :**

 CC du Bocage Mayennais

 CC du Mont des Avaloirs (sauf déchèterie de La Pallu)

 CC du Pays de Château-Gontier

 CC du Pays de Craon

 Laval Agglomération

 CC du Pays de Meslay-Grez

Les autres EPCI n'ayant pas encore contractualisé avec l'éco-organisme, devraient suivre rapidement d'ici la fin de l'année 2023

En point de réutilisation

 ITER pour ENVIE MAINE

 Alternatri 53

Ces 2 structures ont contractualisé avec l'éco-organisme.

A noter qu'il est possible de déposer ses ASL en bon état dans les structures type « recyclerie » du territoire, même si elles n'ont pas contractualisé avec l'éco-organisme.

Que deviennent LES ASL ?

	Les cycles		Autre ASL	
	2024	2027	2024	2027
Taux de collecte*	18%	25%	20%	35%
Taux de réemploi**	9%	14%	4%	5%
Taux de recyclage***	59%	62%	35%	50%

* Tonnage de déchets collecté durant l'année, rapporté au tonnage de produits mis sur le marché durant l'année

** Tonnage réemployés par rapport au tonnage collecté

*** Tonnage de déchets recyclés par rapport au tonnage collecté

Pour te tenir informé,
c'est par ici



réglementation datant de 2023





BRICOLAGE

ET JARDINAGE

*ABJ : Articles de bricolage et jardinage

BRICOLAGE ET JARDINAGE

On parle DE QUOI ?

Equipements utilisés pour le bricolage ou le jardinage scindée en 3 catégories :

Déchets ABJ dangereux (ABJ dd) :

Outillage des peintres

Déchets ABJ thermique (ABJ th) :

Machine motorisée thermique

Déchets ABJ :

Matériel de bricolage et jardinage

Les outils électriques types perceuses et tondeuses restent collectés par la REP

• DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)

Chiffres CLÉS

En France, l'ADEME estime que :



84 000

**tonnes de
déchets ABJ**

sont jetés chaque année

ENJEUX



Développer le réemploi et la réparation des articles de bricolage et de jardin, en lien notamment avec les opérateurs de l'économie sociale et solidaire (ESS),



Développer de nouveaux canaux de collecte notamment via la reprise par les distributeurs des produits usagés,



Développer le recyclage des articles de bricolage et de jardin **qui ne pourraient être réemployés ou réutilisés,**



Réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles et les tonnages de tout-venant collectés par le service public de gestion des déchets

Où déposer LES ABJ ?

En déchèterie

En Mayenne, il est possible de déposer ses produits ABJ dans l'ensemble des déchèteries du territoire.
L'ensemble des déchèteries ont contractualisé avec l'éco-organisme

En recyclerie

Il est possible de **déposer ses ABJ en bon état dans les structures type « recyclerie » du territoire**, même si elles n'ont pas contractualisé avec l'éco-organisme.

Où déposer LES ABJ th ?

En magasin

Laval Agglomération :

-  Brico depot laval
-  Jardiland

Ces informations seront amenées à évoluer

En déchèterie

A l'heure actuelle, il n'est possible de déposer ses ABJ th que dans les déchèteries de la CC du Bocage Mayennais

Où déposer LES ABJ dd ?

En déchèterie

En Mayenne, il est possible de déposer ses produits ABJ dd **dans l'ensemble des déchèteries du territoire**



Que deviennent LES PRODUITS ABJ COLLECTÉS par la REP ?

	ABJ dd		ABJ th		ABJ	
	2024	2027	2024	2027	2024	2027
Taux de collecte*	15%	25%	28%	45%	13%	25%
Taux de réemploi**			5%	11%	4%	10%
Taux de recyclage***	37%	50%	37%	55%	55%	65%

* Tonnage de déchets collecté durant l'année, rapporté au tonnage de produits mis sur le marché durant l'année

** Tonnage réemployés par rapport au tonnage collecté

*** Tonnage de déchets recyclés par rapport au tonnage collecté

Pour te tenir informé,
c'est par ici



réglementation datant de 2023





JEUX ET JOUETS

On parle DE QUOI ?

Tout ce qui concerne l'ensemble des jouets et jeux, quel que soit leurs matières de fabrication.

! **Les jouets avec des systèmes électriques et électroniques restent collectés par la REP DEEE** (déchets d'équipements électriques et électroniques)



Chiffres CLÉS

En France, l'ADEME estime que :



100 000

**tonnes de
jouets**

sont jetés chaque année

ENJEUX



Développer le réemploi et la réparation des jeux et jouets, en lien notamment avec les opérateurs de l'économie sociale et solidaire (ESS),



Développer de nouveaux canaux de collecte notamment via la reprise par les distributeurs des produits usagés,



Développer le recyclage des jeux et jouets **qui ne pourraient être réemployés ou réutilisés,**



Réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles et les tonnages de tout-venant collectés par le service public de gestion des déchets

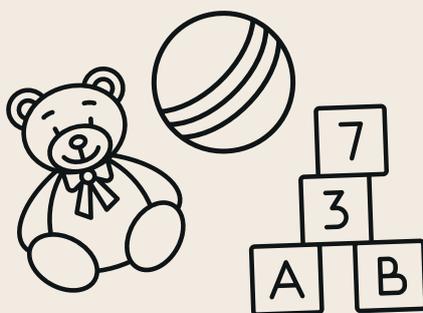
Où déposer LES ARTICLES JOUETS ?

En recyclerie

Il est possible de déposer ses jouets en bon état dans les structures type « recyclerie » du territoire, même si elles n'ont pas contractualisé avec l'éco-organisme.

En déchèterie

En Mayenne, il est possible de déposer ses produits « jouets » dans l'ensemble des déchèteries du territoire. **L'ensemble des déchèteries ont contractualisé avec l'éco-organisme.**



Que deviennent LES PRODUITS JOUETS COLLECTÉS par la REP ?

	Jouets	
	2024	2027
Taux de collecte*	28%	45%
Taux de réemploi**	6%	9%
Taux de recyclage***	35%	55%

* Tonnage de déchets collecté durant l'année, rapporté au tonnage de produits mis sur le marché durant l'année

** Tonnage réemployés par rapport au tonnage collecté

*** Tonnage de déchets recyclés par rapport au tonnage collecté





PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT

PMCB : Produits et matériaux de construction du bâtiment

On parle DE QUOI ?

Ensemble des produits et matériaux utilisés dans le secteur du bâtiment. Les matériaux dédiés au secteur des travaux publics ne sont pas concernés par la REP :

Catégorie 1 (Inerte): Béton, gravats, céramique, ardoise, terre cuite, etc...

Catégorie 2 : Métal, bois, peintures, enduits, menuiseries, plâtre, laines minérales, etc...

Chiffres CLÉS

En France, l'ADEME estime que :

42 millions

tonnes de déchets PMCB

sont produits chaque année dont :

75%

sont des déchets inertes (gravats, etc...)

En Mayenne les déchets de gravats, plâtre et laines minérales représentent :

14,4 %

de flux

de tout-venant soit :

2600

tonnes/an

ENJEUX



Lutter contre les dépôts sauvages en proposant un réseau de points de reprise sans frais des déchets triés pour les détenteurs non ménagers, grâce à la couverture des coûts par les éco-organismes (Distributeurs/négoces - Déchèteries professionnelles et plateformes pour les inertes - Déchèteries publiques),



Développer l'économie circulaire en augmentant les taux de collecte, de réemploi et de recyclage,



Développer l'éco conception des produits et matériaux mis sur le marché



Limiter les tonnages des déchets PMCB dans le flux de tout-venant en déchèterie pour contenir les coûts du service public de gestion des déchets

Où déposer LES PMCB ?

Au 01/01/2027, en Mayenne selon la réglementation, il existera un point de collecte tous les 10 kilomètres.

En point de maillage

Chez un distributeur B to B et B to C. La dépose de PMCB chez un distributeur pourra être effectuée sans obligation d'achat et, si les modalités de la filière sont respectées, gratuitement. A ce jour, il n'y a pas de points de collecte « distributeur » actifs en Mayenne. Seul trois distributeurs devraient intégrer le réseau des points de collecte d'ici à la fin de l'année :

Laval Agglomération :

📍 Point P

CC du Pays de Château-Gontier :

📍 Point P

Mayenne Communauté :

📍 TMD Saint-Mars-La-Futaie

Par obligation réglementaire, d'autres distributeurs devraient enrichir cette liste (pas de date connue) :

Laval Agglomération :

- 📍 Leroy Merlin
- 📍 Brico Depot
- 📍 Bricomarche

Mayenne Communauté :

📍 Bricomarche

En déchèterie

A ce jour, il n'existe aucune déchèterie professionnelle en Mayenne. Ce constat pourrait évoluer selon l'émergence de dynamiques locales privées.

A ce jour, du fait de la communication tardive du contrat unique éco-organisme/collectivité, aucune déchèterie publique n'a pour le moment contractualisé avec un éco-organisme pour la REP PMCB.

La situation évoluera prochainement puisque les éco-organismes doivent contractualiser avec au moins 50% des déchèteries publiques d'ici à juillet 2024.

Sur plateformes professionnelles

A ce jour en Mayenne, il existe 5 plateformes actives dédiées à la collecte des déchets PMCB inertes :

Laval Agglomération :

📍 Pigeon granulat - Carrières d'Entrammes

Mayenne Communauté :

📍 Pigeon Carrière

CC du Pays de Château-Gontier :

📍 Lafarge Granulats

CC de l'Ernée :

📍 Pigeon Carrière

CC des Coëvrons :

📍 Eurovia Chammes enrobés

D'autres plateformes pourraient voir le jour.



Ces informations seront amenées à évoluer, en particulier concernant les distributeurs en B to B qui restent en cours d'identification par les éco-organismes.



Adopter les bons gestes de tri.

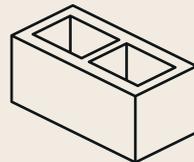
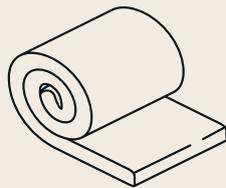


Un producteur de déchets PMCB, particulier comme professionnel, qui souhaiterait **bénéficier du dépôt gratuit de ses déchets PMCB devra au préalable trier ses déchets par flux (métal, plastique, bois, plâtre, etc...).**

Chaque point de collecte pourra déployer une organisation de collecte qui lui sera propre :

- > **Collecte séparée** (une benne par flux PMCB)
- > **Collecte conjointe** (une benne pour 2 ou 3 flux PMCB. Exemple une benne avec du bois PMCB et des plastiques PMCB)
- > **Collecte en mélange** (une benne pour un flux PMCB + le même flux hors PMCB. Exemple collecte en mélange de bois PMCB + bois hors PMCB)

Dans le cas où un producteur de déchets PMCB ne trierait pas ses déchets PMCB avant son arrivée sur un point de collecte, alors il devrait s'acquitter du coût de reprise de ses déchets.



Que deviennent LES PMCB COLLECTÉS par la REP ?

	Catégorie 1 (inerte)		Catégorie 2		Tout PMCB confondu	
	2024	2027	2024	2027	2024	2027
Taux de collecte*	82%	93%	53%	62%		
Taux de recyclage**	35%	43%	39%	45%		
Taux de valorisation (yc remblayage et incinération) ***	77%	88%	48%	57%		
Taux de réemploi****					2%	4%

* Tonnage de déchets collecté durant l'année, rapporté au tonnage de produits mis sur le marché durant l'année

** Tonnage réemployés par rapport au tonnage collecté

*** Tonnage de déchets recyclés par rapport au tonnage collecté

**** Tonnage réemployés par rapport au tonnage collecté